

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)



La DUERP, pourquoi?

Identifier et évaluer les risques professionnels, afin de préserver la santé et la sécurité de votre personnel.

Répondre aux exigences réglementaires. Protéger l'employeur.

Limiter les coûts liés aux AT-MP* (taux AT/MP, polyvalence, Communication, ...)

Améliorer l'image de votre entreprise et la satisfaction client.

* AT/MP : Accident de travail / Maladie Professionnelle

Démarche

Le cabinet s'engage avec vous dans la réalisation ou la mise à jour de votre DUERP :

- 1) Définition des besoins et de l'existant
- 2) Rencontre et échanges individuels avec un panel de salariés (direction, management et opérationnels)
- 3) Sensibilisation à la prévention des risques professionnels.
- 4) Rédaction du tableau d'évaluation des risques professionnels en groupe de travail et validé par la direction
- 5) Proposition d'actions d'amélioration et d'un mode de déploiement
- 6) Rédaction et présentation (formation si nécessaire) du DUERP sous format excel (permettant l'exploitation future par l'entreprise elle-même, au lieu d'être obligé de faire appel à un prestataire externe chaque année)

Si nécessaire, définition d'un plan de formation permettant de répondre aux exigences réglementaires liées à la santé, sécurité des salariés.

Formations possibles :

Nous pouvons réaliser différentes formations :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Salarié Désigné Compétent en Prévention des Risques Professionnels (SDC PRP)
- Evaluation du Risque Chimique
- L'évaluation des Risques Professionnels
- ...

FD CONSEIL est accrédité et reconnu par plusieurs OPCO. De ce fait, la prestation est susceptible d'être financée.

VOTRE
EXPERT



Freddy DESILLE
Ingénieur Conseil
Lean & Prévention
des risques,
Gérant

Mon but : améliorer les conditions de travail tout en optimisant la performance de l'entreprise

